

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ATIH
Agence technique de l'information sur l'hospitalisation

Décision n° 2018-174 du 7 décembre 2018 fixant la composition du comité technique d'établissement de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation

NOR : SSAX1830962S

Le directeur général de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation,
Vu les articles R.6113-33 et suivants du code de la santé publique ;
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'État ;
Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu l'arrêté du 25 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 29 juin 2011 relatif à la création du comité technique d'établissement public de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation ;
Vu l'arrêté du 31 mai 2018 portant modification à l'arrêté du 29 juin 2011 relatif à la création du comité technique d'établissement public de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation ;
Vu l'arrêté du 27 septembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation ;
Vu la décision n° 2018-169 du 13 novembre 2018 fixant les modalités du scrutin ;
Vu les résultats du scrutin du 6 décembre 2018,

Décide :

Article 1^{er}

Sont désignés représentants des personnels au comité technique créé auprès de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation, et ce à compter du 7 décembre 2018 :

En qualité de membres titulaires

M. Gaël PRIOL (CFDT).
Mme Marlène BERNARD (CFDT).
Mme Tantely ANDRIANOELY-MALIN (CFDT).
M. Samir KAIDI (CFDT).

En qualité de membres suppléants

Mme Séverine HARDY (CFDT).
M. Chabi Fabrice ELEGBEDE (CFDT).
Mme Nathalie RIGOLLOT (CFDT).
Mme Jamila BAHRA (CFDT).

Sont nommés représentants de l'administration au comité technique créé auprès de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation :

En qualité de membres titulaires

M. Housseyni HOLLA.
Mme Sandrine POIRSON-SCHMITT.

En qualité de membres suppléants

M. Max BENSADON.
Mme Agnès MOUNIER.

Article 2

La décision n° 2017-005 du directeur général de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation datée du 1^{er} mai 2017 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 7 décembre 2018.

Le directeur général,
HOUSSEYNI HOLLA